

Les programmes européens de financement de la Recherche et de l'Innovation

8 avril 2015

Les fonds européens structurels et d'investissement
2014-2020

1 - L'ambition française, les fonds européens structurels et d'investissement au service de la stratégie Europe 2020

<https://www.youtube.com/watch?v=2B1mnfBYLU8&index=2&list=PLpdudgQcoSFuuWuZyjsVWNBrGlqI6-sJK>

2 - L'Accord de Partenariat

3 - L'architecture des programmes européens

4 – Les programmes INTERREG

5 - Etat d'avancement des programmes

L'ambition française, les fonds européens structurels et d'investissement au service de la stratégie Europe 2020

<https://www.youtube.com/watch?v=2B1mnfBYLU8&index=2&list=PLpdudgQcoSFuuWuZyjsVWNBrGlqI6-sJK>

L'Accord de Partenariat

<http://www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources/Actualites/La-Commission-europeenne-adopte-l-Accord-de-partenariat-francais>

Elaboration partenariale de l'Accord de partenariat

Chiffres Clés

Du 20 décembre 2012
au 31 janvier 2013



Concertation du
Partenariat National

363 membres

96 contributions écrites

Du 20 mars au 15 mai 2013



17 Séminaires thématiques
600 organismes participants

<http://www.europe-en-france.gouv.fr/L-Europe-s-engage/accord-de-partenariat/Concertation>

Du 1er avril au 15 juin 2013



Concertation grand public

52 contributions postées

sur www.partenariat20142020.fr

Concertation nationale sur l'Accord de partenariat

20 décembre 2012
lancement de la
concertation nationale



Instance Nationale
de Préparation de l'Accord
de Partenariat
70 partenaires



Séminaire de restitution
9 juillet 2013 - Tours

2014-2020
Partenariat
en France

Accord de partenariat

- **Transmission officielle à la Commission le 31/12/2013**
- **1ère consultation interservices : 224 commentaires transmis le 29 avril 2014**
- **Réunions bilatérales**
- **Transmission par la France de réponses aux questions de la Commission**
- **2è consultation interservices**
- **Adoption de l'accord de partenariat le 8 août 2014**

Pilotage de l'Accord de Partenariat

Un pilotage de l'AP à deux composantes

-Le Comité national Etat-Régions

- Instance décisionnelle de pilotage stratégique: coordination entre les différentes autorités de gestion, rendu-compte de l'état d'avancement des fonds et du respect des engagements de l'AP
- Composition: Conseils régionaux, ministères coordinateurs
- Réunion en tant que de besoin, a minima annuelle

-L'Instance nationale de Concertation de l'Accord de Partenariat (INCOPAP)

- Instance consultative: rendu- compte au partenariat de la mise en œuvre des FESI, expression des besoins / questions
- Composition: 100 organisations nationales, INPAP élargie aux membres du partenariat national actifs lors de la concertation nationale sur l'AP
- Réunion a minima annuelle

Enveloppe des FESI allouée à la France

- **FEDER/FSE:** 14,453 Milliards d'€
- **FEDER CTE :** 1,114 Milliards d'€ allouée à la France qui participe à des programmes transfrontaliers et transnationaux représentant 2,678 M€
- **FEADER:** 11, 385 Milliards d'€ (dont 1 475 Milliards d'€ transfert 1er pilier PAC)
- **FEAMP:** 588 millions d'€
- **IEJ :** 310 millions d'€

TOTAL = 26, 736 Milliards d'€

Présentation de l'Accord de Partenariat

Répartition indicative par OT et par fonds

	FEDER	FSE	FEADER	FEAMP	TOTAL
OT1	1 542 693 218	-	303 880 795		1 846 574 013
OT2	1 032 434 162	-	78 783 910		1 111 218 072
OT3	1 605 488 416	-	2 869 985 283	241 000 000	4 716 473 699
OT4	1 711 112 185	-	348 900 172	17 000 000	2 077 012 357
OT5	331 965 843	-	3 151 356 390		3 483 322 233
OT6	1 008 692 506	-	3 263 904 832	278 000 000	4 550 597 338
OT7	424 488 765	-			424 488 765
OT8	44 550 510	2 041 941 370	112 548 442	17 000 000	2 216 040 322
OT9	313 412 133	1 911 212 239	1 012 935 982		3 237 560 354
OT10	121 887 191	1 832 528 393	112 548 442		2 066 964 026
OT11	-	15 710 560			15 710 560
AT	289 382 847	225 514 716	130 000 000	35 000 000	679 897 563
TOTAL	8 426 107 776	6 026 907 278	11 384 844 248	588 000 000	26 425 859 302

La Recherche et l'Innovation dans l'Accord de Partenariat

Diagnostic :

- Des **lignes de force** en matière de R&I sur lesquelles la France peut s'appuyer : investissement en R&D significatif; une population de chercheurs et d'ingénieurs de qualité réputée au niveau international; des domaines d'excellence scientifique (mathématiques, chimie, nucléaire, aéronautique,...)
- 2007-2013 = bonne implication dans les projets européens (PCRD) et internationaux de recherche mais le FEDER a davantage bénéficié aux structures habituées des programmes européens plutôt qu'à petites entreprises; à l'industrie plutôt qu'au commerce, à la construction, l'artisanat et aux services; ciblé sur l'innovation technologique au détriment d'autres formes d'innovation (territoriale, sociale et sociétale).

Besoins identifiés : Concentrer les actions sur

- L'optimisation des processus de transferts de technologies et le renforcement des liens entre universités, centres de recherche et entreprises
- La consolidation la part des entreprises innovantes dans le tissu économique français (15% inférieure à la moyenne européenne)
- Un rééquilibrage des interventions FEDER, en particulier au profit des entreprises (PME,TPE surtout)

L'Accord de Partenariat : Les résultats attendus

TOUS LES FONDS, en complémentarité ->

- développer la culture de l'innovation sous toutes ses formes
- réorienter l'activité économique sur des activités et services innovants
- renforcer les synergies entre le monde académique et le monde économique pour renforcer l'impact économique de la recherche publique
- augmenter les capacités de R&D française
- améliorer l'attractivité de la France pour les hauts-potentiels
- optimiser la mise en réseau et l'articulation inter-fonds autour des politiques d'innovation et entre les différents niveaux d'intervention

FEDEP : *Mobilisation dans le cadre exclusif des stratégies de spécialisation intelligente élaborée par les Régions (synthèse en cours de finalisation)*

FEADER : *pour les besoins des exploitations agricoles, des agro-industries, des industries du bois et des territoires ruraux*

FEAMP : *pour répondre aux besoins spécifiques des entreprises des filières pêche et aquaculture*

-> l'enjeu de la Recherche et de l'Innovation pour les RUP est particulièrement identifié : il constitue un facteur de développement pour les économies ultramarines.

Architecture des programmes européens et éléments de gouvernance

Architecture des fonds européens

Les 83 programmes dont l'autorité de gestion est en France

70 prog et 13 CTE	Etat (12 programmes et 1 CTE)	Régions (57 programmes et 12 CTE) Conseil Général (1)
FEDER 7 programmes et 13 CTE	<ul style="list-style-type: none"> 1 programmes CTE : URBACT (CGET) 	<ul style="list-style-type: none"> 5 programmes plurirégionaux FEDER pour les massifs de montagne et les bassins fluviaux A la Réunion : 1 programme FEDER En Alsace 1 programme FEDER 13 programmes CTE
FEDER / FSE 27 programmes	<ul style="list-style-type: none"> Un programme national d'assistance technique FEDER / FSE Europ' Act (CGET) 2 Programmes FEDER -FSE régionaux (Préfet de région) Mayotte et Guadeloupe Saint Martin 	<ul style="list-style-type: none"> 24 programmes régionaux FEDER – FSE Dont 4 avec des axes interrégionaux FEDER <i>FEDER : toutes les mesures, à l'exception des PO gérés par l'Etat</i> <i>FSE : mesures « formation », 35% de l'enveloppe nationale</i>
FSE 6 programmes	<ul style="list-style-type: none"> Un programme national « Emploi et inclusion » (DGEFP), 65% de l'enveloppe FSE Un programme national IEJ avec un volet central et des volets déconcentrés Guyane, Martinique le préfet de région est autorité de gestion d'un programme régional de 65% de l'env FSE Réunion : le préfet de région est autorité de gestion d'un programme régional FSE (100% des fonds FSE de la région) 	<ul style="list-style-type: none"> Alsace un programme FSE
FEADER 29 programmes	<ul style="list-style-type: none"> Encadrement des mesures à « enjeu national » via un document d'encadrement national prévu dans les projets de règlements européens et dans le projet de loi de décentralisation 1 programme national « Gestion des risques » 1 programme « Réseau rural national » 1 programme de développement rural de Mayotte : autorité de gestion préfet 	<ul style="list-style-type: none"> 25 programmes régionaux FEADER sur toutes les mesures FEADER, dans le respect de l'encadrement national A La Réunion, le CG est l'autorité de gestion du PDRR
FEAMP 1 programme	<ul style="list-style-type: none"> 1 programme national FEAMP (DPMA) 	<ul style="list-style-type: none"> Délégation d'une partie des mesures aux régions maritimes

Les ministères coordinateurs

-Le **CGET**: coordinateur interfonds

-Les ministères coordinateurs

•FEDER: le CGET

•FSE: la DGEFP

•FEADER: la DGPAAT

•FEAMP: la DPMA

•Outre-Mer: la DGOM

-> Les autorités des gestion sont responsables de la mise en œuvre de leurs programmes et de la sélection des opérations

La Coopération Territoriale Européenne : Les programmes INTERREG 2014-2020

<https://www.youtube.com/watch?v=5RJZHuVrDfE>

Le maillage INTERREG en France

Objectif de la politique de cohésion, cofinancée par le FEDER, la coopération territoriale européenne (CTE) comporte **trois volets** :

- Le volet transfrontalier (A) : frontières naturelles
- Le volet transnational (B) : grands espaces géographiques
- Le volet interrégional (C) : à l'échelle de l'UE + Suisse et Norvège

La France est concernée **par 23 programmes CTE** (<http://www.europe-en-france.gouv.fr/Des-programmes-pour-qui-pour-quoi/Trouver-une-aide/Programmes-de-cooperation>)

- En métropole

9 programmes transfrontaliers (ex. France-Manche-Angleterre, Rhin supérieur)

5 programmes transnationaux (ex. Espace alpin, MED)

- et à l'outre-mer:

2 programmes transfrontaliers (ex. Saint Martin)

3 programmes mixtes = un volet transfrontalier et un volet transnational (ex. Caraïbes, Amazonie)

+ A l'échelle paneuropéenne = UE + Suisse et Norvège : 4 programmes interrégionaux (ex : Urbact, Interreg Europe)

23 programmes transfrontaliers, transnationaux et interrégionaux de coopération territoriale européenne		Autorité de Gestion	Montant FEDER en millions d'euros
En Métropole (14 programmes)			
Volet transfrontalier (9 programmes dont 4 dont l'autorité de gestion est en France)			1 523,0
Programme France – Espagne – Andorre	Régions intégrées au périmètre: Aquitaine, Midi Pyrénées, Languedoc – Roussillon. Départements intégrés au périmètre: Pyrénées-Atlantiques, Ariège, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Pyrénées Orientales.	Concorso CTP (ES)	189,3
Programme France – Italie Maritime	Régions intégrées au périmètre: Provence Alpes Côte d'Azur, Corse Départements intégrés au périmètre: Alpes-Maritimes, Var, Corse-du-Sud, Haute-Corse	Région Toscane (IT)	169,7
Programme France – Suisse	Régions intégrées au périmètre Rhône Alpes, Franche Comté Départements intégrés au périmètre: Doubs, Jura, Territoire de Belfort, Ain, Haute-Savoie	Région Franche Comté	65,9
Programme Rhin – Supérieur (France, Allemagne)	Région intégrées au périmètre: Alsace Départements intégrés au périmètre: Haut-Rhin, Bas-Rhin	Région Alsace	109,7
Programme Grande – Région (France, Luxembourg, Belgique, Allemagne)	Régions intégrées au périmètre: Lorraine Départements intégrés au périmètre: Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Vosges	GECT (LUX)	139,8
Programme Alcotra (France – Italie)	Régions intégrées au périmètre: Rhône Alpes, Provence Alpes Côte d'Azur Départements intégrés au périmètre: Savoie, Haute-Savoie, Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes	Région Rhône Alpes	198,9
Programme Deux – Mers	Régions intégrées au périmètre: Nord – Pas de Calais, Picardie Départements intégrés au périmètre: Aisne, Somme, Nord, Pas-de-Calais	Région Nord Pas de Calais	256,6
Programme France – Wallonie – Flandre	Régions intégrées au périmètre: Nord – Pas de Calais, Picardie, Champagne Ardennes Départements intégrés au périmètre: Marne, Aisne, Oise, Somme, Nord, Pas-de-Calais, Aisne, Somme, Nord, Pas-de-Calais	WBI (BE)	170,0
Programme Manche	Régions frontalières concernées: Haute Normandie, Basse Normandie, Picardie, Bretagne Départements intégrés au périmètre: Oise, Somme, Eure, Seine-Maritime, Calvados, Manche, Orne, Pas-de-Calais, Côtes-d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan	County Council Norfolk (GB)	223,0
Volet transnational (5 programmes dont 2 dont l'autorité de gestion est en France)			983,9
Programme Sud-Ouest Européen	Régions intégrées au périmètre: Aquitaine, Midi Pyrénées, Languedoc – Roussillon, Poitou-Charente, Limousin, Auvergne.	Gouvernement Cantabrique (ES)	106,8
Programme MED	Régions intégrées au périmètre: Midi Pyrénées, Languedoc – Roussillon, Provence Alpes Côte d'Azur, Corse	Région PACA	224,3
Programme Espace Alpin	Régions intégrées au périmètre: Alsace, Rhône-Alpes, Provence Alpes Côte d'Azur	Government Office of the Land Salzburg (AT)	116,6
Programme Europe du Nord Ouest	Régions intégrées au périmètre: Bretagne, Haute Normandie, Basse Normandie, Nord Pas de Calais, Ile de France, Centre, Champagne-Ardenne, Alsace, Lorraine, Picardie, Pays de la Loire, Bourgogne, Franche-Comté	Région Nord Pas de Calais	396,1
Programme Espace Atlantique	Régions intégrées au périmètre: Haute-Normandie, Basse Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Poitou Charente, Aquitaine	CCDR Norte (PT)	140,0
En Outre-Mer (5 programmes - toutes les autorités de gestion en France)			168,4
Programme transfrontalier - transnational Amazonie	Région intégrées au périmètre: Guyane	Région Guyane	18,9
Programme transfrontalier - transnational Océan Indien	Région intégrées au périmètre: Réunion, Mayotte	Région Réunion	63,2
Programme transfrontalier - transnational Caraïbes	Régions intégrées au périmètre: Guadeloupe / St Martin, Martinique Départements intégrés au périmètre: Guadeloupe, Martinique	Région Guadeloupe	64,3
Programme CTE transfrontalier Saint Martin	Régions intégrées au périmètre: Guadeloupe St Martin	Préfet de région Guadeloupe	10
Programme CTE transfrontalier Mayotte	Mayotte	Préfet de région de La Réunion	12
Volet interrégional ou pan-européen (4 programmes dont 2 autorités de gestion en France)			514,3
Programme Interreg – Europe	Tout le territoire de l'Union européenne + Norvège et Suisse	Région Nord Pas de Calais	359,3
Programme Urbact	Tout le territoire de l'Union européenne + Norvège et Suisse	Commissariat Général à l'Egalité des Territoires	74,3
Programme INTERACT	Tout le territoire de l'Union européenne + Norvège et Suisse	Région autonome de Bratislava (SK)	39,3
Programme Espon	Tout le territoire de l'Union européenne + Liechtenstein, Islande et Norvège	Ministère du Développement Durable et des Infrastructures du Grand Duché de Luxembourg	41,4
Total des 23 programmes de coopération territoriale européenne auxquels la France participe et dont 13 autorités de gestion sont en France (et auxquels la France contribue à hauteur de 1,114 Meuros)			3 021,2

Les logiques d'intervention des programmes de CTE

- Logique de **concentration thématique** assouplie pour les programmes de CTE : concentration de 80% des crédits sur quatre objectifs thématiques parmi les onze proposés :
 - Constitution de logiques d'intervention resserrées,
 - Basées sur un diagnostic préalable de l'espace de coopération,
 - Identifiant clairement le changement attendu pour cet espace
 - Et le mesurant tout au long de la période de programmation (indicateurs).
- Analyse des projets de programmes de coopération en cours mais à ce stade :
 - **OT 1 « Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation » massivement choisi**
 - OT 3 « Améliorer la compétitivité des PME »
 - OT 4 « Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans l'ensemble des secteurs »
 - OT 6 « Préserver et protéger l'environnement et encourager une utilisation rationnelle

Les projets de coopération territoriale européenne

- Généralisation de l'appel à projets (ouvert / ciblé)
- Généralisation du dépôt en deux phases (manifestation d'intérêt puis dossier complet)
- Projets structurés autour d'un partenariat transfrontalier, transnationale voire interrégional
- Constitution du partenariat en intégrant des acteurs clés et compétents dans leur domaine d'intervention
- Exigence de mise en œuvre conjointe du projet
- Implication multi-acteurs / multi-niveaux (public/privé, entreprises/collectivités) pour créer une réelle synergie
- Projets pluriannuels de 2 à 3 ans en règle générale
- Remboursement de dépenses acquittées
- Valorisation des résultats au-delà du partenariat constitué

Quelques pistes de simplification

- Options de coûts simplifiés = réduction de la charge administrative
- En matière d'aides d'Etat, l'exception devient le principe : régime général d'exemption par catégories, notamment article 20 pour les coûts de coopération des PME impliquées dans des projets de CTE
- Dématérialisation des échanges = objectif de e-cohesion
- **Exigence d'une coordination renforcée FESI / Horizon 2020 / et autres programmes UE pour la recherche, l'innovation et la compétitivité.**

Etat d'avancement des programmes

Etat d'avancement des programmes européens au 8 avril 2015

Programmes opérationnels FEDER/FSE

- les programmes nationaux, interrégionaux et régionaux FEDER FSE sont adoptés ;
- **5 programmes de Coopération Territoriale Européenne impliquant la France adoptés** -> objectif : adoption à l'été des programmes restants

Programmes de développement rural FEADER

- PDR Mayotte adopté
- Programme national réseau rural -> Objectif : adoption mi 2015

Programme opérationnel FEAMP : en cours de préparation

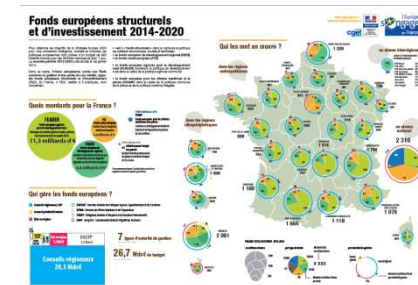
Téléchargez tous les programmes adoptés : <http://www.europe-en-france.gouv.fr/Des-programmes-pour-qui-pour-quoi/Programmes-2014-2020>

Ressources

- Plus d'informations sur **les fonds européens structurels et d'investissement et la stratégie Europe 2020** : <http://www.europe-en-france.gouv.fr/L-Europe-s-engage/Fonds-europeens-2014-2020>

- **Cartographie des montants** :

<http://www.europe-en-france.gouv.fr/L-Europe-s-engage/Accord-de-partenariat>



- **La carte interactive des programmes de coopération territoriale européenne** : <http://www.europe-en-france.gouv.fr/Des-programmes-pour-qui-pour-quoi/Trouver-une-aide/Programmes-de-cooperation>
- **Les programmes adoptés** : <http://www.europe-en-france.gouv.fr/Des-programmes-pour-qui-pour-quoi/Programmes-2014-2020>
- **Les informations par région** : <http://www.europe-en-france.gouv.fr/Des-programmes-pour-qui-pour-quoi/Programmes-2014-2020> rubrique Les fonds européens région par région

Merci de votre attention!

Melanie.charotte@cget.gouv.fr